



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^s : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^s : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS		MONTAUBAN		TOULOUSE arriv.
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	Dép. p ^r Montaub.	ARRIVÉES	Départs p ^r Cahors	Pas de communication directe avec Cahors depuis le service d'été de la Compagnie du Midi.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m s.	7 ^h 25 ^m m.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 s.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 —	

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 9 Août.

CONGRÈS

Séance du 6 août 1884.

M. Gerville-Réache, rapporteur, donne lecture du rapport sur le projet de révision. Le pays, dit-il, réclame la révision des lois constitutionnelles. (Interruptions à droite.)

La Chambre des députés, comprenant qu'une révision illimitée serait stérile... (Vives réclamations à droite et à gauche), a adopté le projet du gouvernement. Le Sénat, paraissant animé d'un autre esprit... (Rires à gauche), il a fallu faire un grand effort de conciliation entre les deux Chambres.

On a donc conclu un véritable contrat d'honneur (Réclamations à droite et à gauche), en vertu duquel il est interdit de discuter d'autres sujets que ceux qui sont compris dans le projet. (Bruit.)

M. Laguerre. — C'est ce que nous verrons.

M. Baudry-d'Asson. — Nous demandons le divorce. (Rires à droite; applaudissements; tumulte prolongé.)

M. le Rapporteur. — La Chambre des députés a consenti à accepter la révision, parce qu'elle permettait de mettre la République au-dessus des récriminations des partis déchus. (Bruit à droite.)

En faisant sortir de la Constitution les articles relatifs à la loi sénatoriale, l'Assemblée s'est engagée à réviser certains articles visés, mais elle n'a consenti à la révision que sous la condition que toutes les questions qui n'auraient pas été expressément ou tacitement... (Ah! ah!) comprises dans le projet seraient repoussées par la question préalable. (Vives réclamations à droite et à gauche.)

Tous les contre-projets et amendements ont été soigneusement examinés par la commission. (Longues exclamations; applaudissements ironiques.)

Je vous demande de repousser tous ceux qui sortent des limites du contrat arrêté. (Bruit.)

Les auteurs des amendements ont épuisé leurs droits devant les deux Chambres. Ils ne pourront en user devant l'Assemblée. (Violentes interruptions à droite et à gauche.)

M. Laguerre. — C'est ce que nous verrons.

M. Clémenceau. — Est-ce vous qui nous arrachez de la tribune?

M. Laguerre. — Vous feriez venir les gendarmes. (Agitation prolongée.)

M. le rapporteur. — L'abrogation des articles 1 à 7 porterait atteinte à l'existence même du Sénat. Nous ne saurions le tolérer, car la majorité du Sénat est favorable aux idées progressistes.

Le rapporteur indique les bases sur lesquelles serait faite la réforme de la loi électorale du Sénat et dit que la commission invite le gouvernement à déposer ce projet de réforme dès que l'Assemblée nationale aura prononcé sur la révision de telle façon que la loi électorale du Sénat soit faite avant les élections de 1885.

M. Raoul Duval. — Cela ne regarde pas le Congrès.

M. le rapporteur. — Toutefois, comme les amendements présentés par M. Andrieux et deux autres, de ses collègues, amendements relatifs à l'abrogation des articles 1 à 7 ne soulèvent que des questions d'interprétation, la commission a été d'avis de ne pas leur opposer comme aux autres la question préalable. (Ah! ah! à gauche.)

Restent deux amendements; l'un de M. Andrieux portant: « Ne pourront être élus président de la République les membres des familles qui ont régné sur la France. »

L'autre de MM. Thomson, Jules Roche et Ordinaire, portant que les membres de ces mêmes familles ne pourront exercer aucune fonction élective ou publique. L'amendement de M. Andrieux a été écarté parce que la commission avait accepté une disposition analogue proposée par le gouvernement; quant au second, la commission a pensé qu'il serait mieux placé dans les lois électorales du Sénat et de la Chambre.

M. Laguerre. — A la fin de la séance d'hier, l'Assemblée nationale a été unanime sur la proposition de M. Labiche pour renvoyer à la commission tous les amendements, projets et contre-projets, comment donc se fait-il que le rapport n'ait pas mentionné ces amendements, notamment ceux qui ont trait à la nomination du Sénat par le suffrage universel, la suppression du Sénat et la nomination d'une Constituante; je demande par quel singulier

déclin la commission n'a pas statué sur ces amendements. (Très bien! à gauche.)

M. Baudry-d'Asson. — Je fais la même demande pour la proposition que j'ai déposée.

M. le président. — Le président de l'Assemblée n'a pas mandat de vous répondre.

M. Gerville-Réache, rapporteur. — Le rapport a mentionné ces amendements comme sortant du programme arrêté. Votre commission les a écartés et vous demande de les écarter par la question préalable. (Applaudissements au centre.) Vous auriez entendu cette explication, sans le bruit qu'ont fait un certain nombre de mes collègues, pendant la lecture du rapport.

M. Raoul Duval dit que la commission propose la question préalable à certains amendements, mais ce que je n'admettrais pas, c'est que nous n'ayons pas la liberté complète, absolue, honnête de la tribune, c'est que tous les auteurs de propositions et d'amendements ne puissent être entendus et développent pas librement leurs idées.

Il y a dix ans, j'ai combattu la Constitution qui est aujourd'hui en vigueur, on ne m'a opposé que le silence; mais je dois rendre cette justice à l'Assemblée de 1871, qu'elle m'a laissé complète liberté de discussion.

Je demande donc qu'il n'y ait pas équivoque et que ceci soit bien entendu. (Applaudissements à gauche et à droite.)

M. Gatineau. — M. le rapporteur vous a parlé d'un contrat qui avait précédé la réunion de l'Assemblée, je voudrais bien en connaître les termes. (Rires et applaudissements à droite.)

M. Clémenceau. — Et les signatures légalisées. (On rit à gauche.)

M. Gatineau. — Je ne puis discuter sans les connaître moi qui ne suis pas du contrat. (On rit.) Aussi je demande au Congrès de sortir de cette atmosphère nuageuse qui a précédé sa réunion. En conséquence, je dépose sur le bureau une proposition ainsi conçue:

« Le Congrès, considérant qu'il lui importe de dégager l'idée de sa souveraineté, affirme sa souveraineté et passe à l'ordre du jour. »

M. le rapporteur. — Nous demandons le renvoi à la commission.

Le renvoi est prononcé.

M. Laisant. — L'honorable M. Raoul Duval est venu poser une question qui ne peut pas rester sans réponse. Nous vous demandons, messieurs de la commission, de nous répondre.

La commission ne répond pas; nous tenons le silence de la commission pour un acquiescement. (Mouvements divers.)

L'Assemblée décide qu'elle se réunira demain à une heure.

Séance du 7 août.

M. Marion propose de renvoyer au 25 octobre les prochaines séances de l'Assemblée.

La proposition d'ajournement de M. Marion est repoussée.

M. Guillot, de l'Isère, a la parole. Il défend un amendement relatif à la question préalable. L'orateur demande la suppression de cette question, comme attentatoire à la liberté de discussion.

M. Labiche demande la discussion immédiate de la proposition Guillot.

L'urgence est repoussée.

M. Graux exprime son étonnement de n'avoir pas trouvé, dans le rapport de M. Gerville-Réache, une mention relative à la commission chargée d'examiner les diverses propositions. Il soutient que la question préalable doit être votée par l'Assemblée et proposée par la commission.

M. le président déclare que les orateurs qui auront à se plaindre de la question préalable, n'auront qu'à monter au bureau pour que satisfaction leur soit donnée. La liberté de discussion est assurée.

Le débat commence enfin. C'est M. Chesnelong qui a le premier la parole.

Une grande question, dit-il, domine la discussion. Il ne s'écartera pas de la mesure; mais il espère de l'Assemblée qu'elle lui permettra de s'expliquer en toute sincérité.

L'orateur entre ensuite dans l'historique de la Constitution. Son but c'est d'empêcher la droite et l'extrême gauche de demander la réunion d'une Constituante. Aussi les protestations éclatent-elles sur les bancs des deux groupes. M. Floquet notamment, interrompit vivement l'orateur.

M. Chesnelong dit qu'il ne défend pas la Constitution de 1875 à laquelle il n'a pas collaboré. Il fait la critique de la majorité qui est divisée sur la plu-

était-il là?

Blanche remarqua que ce revolver tenait la place d'un poignard arabe de moyenne grandeur, que son père avait rapporté jadis d'un voyage en Syrie. Où était-il ce poignard? Elle le chercha partout, mais vaguement il avait disparu. Peut-être aurait-elle poussé plus loin cette investigation, si le bruit d'une voiture dans la cour de l'hôtel ne lui avait arraché un cri de joie.

— Enfin, dit-elle, ce sont eux.

C'était madame de Maudreuil qui rentrait en effet, mais seule, pâle comme une morte, et se soutenant à peine.

— Mon Dieu! es-tu malade? s'écria Blanche en courant à elle.

— Blanche!

La mère prit la fille dans ses bras, comme avait fait le père, deux heures avant. Puis, comme si cette caresse avait achevé de la briser, elle éclata en sanglots.

— Mère! mère! dit-elle en la serrant avec tendresse sur son cœur.

Madame de Maudreuil avait l'œil égaré; des sillons de larmes creusaient son visage. On sentait du premier coup d'œil, qu'une grande douleur avait bouleversé cette femme. Que s'était-il donc passé? Était-ce déjà le drame qui venait! Était-ce le malheur? On avait deshabillé la baronne, et sa femme de chambre l'avait étendue sur son lit. Son corps semblait inerte; ses yeux étaient fixes, ses lèvres remuaient comme si elles se refusaient à s'ouvrir pour livrer le secret de ce cœur tourmenté.

Cependant la nuit s'avancait. Blanche n'avait pas voulu quitter sa mère; elle se tenait toujours

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(6)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

QUI?

Cet homme devait être né là-bas, dans le Midi, entre Narbonne et Marseille. Sa parole rapide et grasseyante indiquait aussitôt l'origine. Elle sentait son terroir. Il était mis d'ailleurs avec cette élégance de mauvais goût, qui en raconte plus long que bien des phrases.

— Sortez! Monsieur, dit le baron en lui montrant la porte. Je n'aime pas les drôles chez moi.

— Drôle! moi, Léonidas Cazavon? c'est bien vite dit, cela! Vous faites erreur. Je viens tout simplement vous proposer ceci: j'ai trouvé un jour sur la cheminée de mon ami Richard Malvern deux lettres d'amour... d'une personne qui vous est connue. Je suis un homme soigneux; je les ai mises dans ma poche. Aujourd'hui...

— En as-tu encore pour longtemps, père? demanda Blanche qui passa sa jolie tête à travers la portière.

— Laisse-moi! dit M. de Maudreuil brusquement.

Blanche se retira toute confuse.

— Quel est donc ce monsieur? murmura-t-elle. L'inquiétude qui s'était déjà emparée d'elle augmentait encore.

— J'ai peur, balbutia l'enfant.

Au lieu de se rasseoir dans le grand fauteuil qu'elle avait quitté pour entrer chez son père, elle se tint debout contre la portière qui séparait le cabinet de travail du petit salon.

Mais elle ne distinguait aucune parole. Elle percevait bien, à l'apreté des voix qu'une discussion violente avait éclaté entre son père et ce visiteur inconnu. Mais que se disaient-ils? Il y eut un moment pourtant où elle crut que c'était fini. Les voix avaient baissé, c'était une sorte de silence. Mais un bruit sec la fit tressaillir: On eût dit une batterie de pistolet qu'on armait. Presque aussitôt après son père entra. Il avait mis un pardessus d'hiver et tenait son chapeau à la main; son visage, habituellement pâle, était fortement coloré.

— Est-ce que tu sors aussi? demanda-t-elle.

— Oui, ma fille.

Sa voix semblait altérée.

— A cette heure-ci! il est près de minuit? Oh! je t'en prie, ne sors pas!

— Il le faut.

— Pourquoi?

— N'as-tu pas entendu que ta mère me priait d'aller la chercher chez madame de Marillac? Je vais la chercher!

La réponse était, en effet, si plausible, que Blanche dut s'avouer que sa terreur pouvait bien n'être qu'une chimère. Elle ne vit pas tout ce que cachait de colère contenue cette simple phrase: « Je vais la chercher. »

M. de Maudreuil prit sa fille dans ses bras, et la serra étroitement contre son cœur.

— Chère, chère enfant! murmura-t-il.

part des questions. Il condamne la prépondérance que la Constitution de 1875 a permis à la Chambre des députés de prendre dans le pays.

L'orateur fait allusion à la résistance désespérée du Sénat aux propositions de loi tendant à l'expulsion des Jésuites, à la réforme de la magistrature et à diverses questions importantes. Il parle incidemment du scrutin de liste qui fut repoussé, dit-il, à une faible majorité par le Sénat. Le discours de M. Chesnelong marque un progrès dans l'attitude de l'Assemblée, qui l'a écouté avec attention.

M. Chesnelong entre alors dans le cœur du débat. Il annonce qu'il va aller de l'avant. Il aborde le projet de révision dont il critique sévèrement l'impuissance à procurer l'harmonie dans le pays et l'entente des partis.

Après le discours de M. Chesnelong, M. Madiet de Montjau attaque violemment les orléanistes, puis le Sénat qu'il qualifie de vieille tapisserie, et de sabot placé devant la roue de la voiture pour l'empêcher de marcher.

M. Andrieux attaque vivement le ministère, il est certain, dit-il qu'on ne peut plus parler de contrats, car il y a, dans la révision limitée, une trouée par où tout peut passer. On ne pourra plus opposer aux amendements la question préalable, puisque le contrat a été vicié par le vol et la fraude.

Une grande agitation se produit à ce moment. Les interruptions partent de diverses parties de la salle.

M. Le Royer invite l'orateur à expliquer ses paroles.

M. Andrieux. — Le contrat a été déchiré par la commission et par le gouvernement. (Cris et le délire)

M. Gerville-Réache combat la clôture et dit que la commission se propose de répondre.

La clôture est repoussée et la discussion renvoyée à demain.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 6 août.

M. le Maire communique au Conseil municipal une décision du ministre des Travaux publics, du 3 juin 1884, approuvant le projet de reconstruction du Pont-Neuf (faubourg Cabessut), au point de vue de l'emplacement et du débouché.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de sa communication, et exprime le vœu que le projet définitif soit soumis à l'approbation à bref délai.

M. le maire donne communication au Conseil d'une pétition de M. Lafage, demandant qu'un service contre les accidents en rivière soit établi. Que des endroits spéciaux soient assignés aux baigneurs et qu'un homme expérimenté, désigné par l'administration, soit toujours là pour porter secours au premier appel.

M. le maire. — Depuis 1882, l'administration se préoccupe de délimiter des emplacements pour les baigneurs de rivière; la chose n'est pas facile. Il s'agit, en effet, de trouver au moins quatre endroits favorables; nos recherches n'ont pas abouti. Si la saison n'était pas aussi avancée, nous ferions de nouvelles tentatives.

M. Bousquet. — Il s'agit d'étudier la question et d'en renvoyer la solution à l'été prochain.

M. le maire. — Je propose de soumettre au Conseil un projet d'assurance du Musée de Cahors.

Le Musée a, actuellement, une valeur de 104,862 fr. d'objets lui appartenant en propre; de plus, les objets prêtés au Musée, mais restant la propriété de particuliers, représentent une valeur de 4,600 fr.; il serait déplorable de perdre complètement toutes ces richesses. Le Conseil veut-il autoriser l'administration à passer une police d'assurance? — Le Conseil adopte.

M. le maire. — Les marchands de petits fromages demandent l'exonération du droit d'octroi de 10 c. le kilo qui frappe ce produit. — Jusqu'en 1882, les petits fromages ont été exempts de tous droits. Mais à partir de cette époque, le tarif les soumet à la taxe comme les autres fromages. Pour les affranchir, il faudrait les affranchir tous.

M. Agié. — Il faut maintenir la taxe.

M. Delfour. — Ce sont cependant les petits fromages qui souffrent le plus du tarif.

M. Talou. — Je crois que la mesure d'exempter les petits fromages de tout droit d'octroi serait excellente si l'état des finances de la ville le permettait, mais en présence de leur situation précaire nous ne pouvons que regretter de ne pouvoir acquiescer au désir des pétitionnaires.

Le Conseil s'associe à cette motion.

M. Talou demande si les projets présentés à la dernière séance par M. le maire et renvoyés aujourd'hui à l'examen des commissions compétentes, sont faits suivant le classement adopté par le Conseil.

M. le maire. — Oui, autant que possible et ceux-ci sont dans ce cas. Mais il est facile de comprendre que certains projets sont d'une élaboration beaucoup plus lente que d'autres. Nous vous les présentons au fur et à mesure de leur préparation pour ne pas nous entraîner. Mais il est entendu que cela ne trouble en rien l'ordre de priorité que vous avez assigné à chacun.

M. Talou. — Je prierais l'administration de vouloir bien activer le projet de la rue des Badernes.

M. le maire. — J'ai reçu une série de pétitions dont je vais vous donner lecture.

En voici une qui demande le maintien des Frères; elle est couverte de 1346 signatures.

M. Cayla. — Je demande le renvoi à une commission pour contrôler ces signatures.

Un membre. — Nous les connaissons ces signatures!...

M. Cayla. — On ne doit pas accuser sans avoir contrôlé.

M. Relhié. — Il est regrettable que cette pétition n'ait pas été envoyée à la commission.

M. le maire. — Je propose qu'une nouvelle commission en soit saisie.

M. Relhié. — Pourquoi une commission nouvelle? La commission actuelle est suffisante, ce me semble.

M. Cayla. — Contrôler 1300 signatures, c'est un grand travail.

M. Agié. — En admettant la sincérité des signatures le Conseil municipal peut délibérer immédiatement.

M. le maire. — Que veut faire le Conseil? Veut-il renvoyer cette pétition à la commission?

Un membre. — Au panier, la pétition.

M. Relhié, rapporteur de la Commission des écoles, donne lecture de son rapport. Il conclut au remplacement immédiat des congréganistes par des instituteurs laïques. Le rapporteur se préoccupe fort peu du délai de quatre ans que la loi accorde pour opérer la laïcisation des écoles. Cette question, dit-il, ne fait que jeter le trouble dans nos délibérations; il faut la trancher au plus vite; le Conseil doit s'en affranchir sans plus tarder.

On a beaucoup parlé des charges que cette transformation occasionnera aux finances de la ville. Exagérations. C'est à peine si les dépenses nouvelles pour le traitement supplémentaire des instituteurs atteindront 2,500 fr. C'est à peine si les frais de réparation et d'aménagement atteindront 7000 fr.

Ainsi donc, votre commission, à l'unanimité, vous propose d'émettre le vœu que les Frères soient remplacés par des instituteurs laïques et que M. le maire veuille bien faire toute diligence dans ce but.

M. Cayla. — Avant qu'aucune décision ne soit prise, je demande le dépôt du rapport de M. Relhié.

M. Delpech. — Je demande qu'il y ait séance extraordinaire vendredi, pour la discussion du rapport.

M. Cayla. — Deux jours ne suffisent pas pour l'examen sérieux du rapport.

M. Bousquet. — La commission a mis un mois pour étudier la question. Deux jours ne peuvent nous suffire à nous. Lorsqu'on nous parle de quelques mille francs de dépenses, qui vous dit que vous ne dépasserez pas 10,000 francs.

Quelques membres protestent.

M. Cayla. — Chacun ici doit avoir sa liberté d'action. Si vous ne respectez pas la mienne comme je respecte la vôtre, je suis prêt à me retirer.

M. le maire. — Il n'est pas possible, en effet, de commenter en deux jours tous les points du rapport.

M. Delpech. — Je propose la date du 25 août.

Cette date est adoptée.

UNE RECTIFICATION

Nous nous faisons un devoir de reproduire la lettre suivante qui défend un de nos plus sympathiques et éclairés docteurs, M. Gélis, contre les allégations aussi calomnieuses qu'injustifiées d'un journal dont certainement la bonne foi a été surprise.

Cahors le 7 août 1884

A Monsieur le directeur du Réveil du Lot.

Après la lecture d'un article paru dans le Réveil du Lot, en date du 6 août sous le titre: *Une affaire mystérieuse*, la reconnaissance me fait un devoir de protester hautement contre des insinuations très-malveillantes à l'égard du docteur Gélis.

Outre que la vérité m'oblige à dire que les détails contenus dans ces lignes sont tout à fait inexacts en ce qui le concerne, le dévouement qu'il nous a montré dans les deux tristes circonstances où je l'ai fait appeler, ne saurait être mieux apprécié, ce me semble, que par ceux qui en ont reçu les preuves bien évidentes.

III

LA COMÉDIENNE.

Que signifiait cette lettre dont la lecture avait produit sur Loïc de Maudreuil un si terrifiant effet? Le jeune homme était tellement absorbé par les pensées qui se heurtaient dans son cerveau, qu'il ne remarquait pas un homme enveloppé d'une pelisse qui montait l'escalier de l'hôtel pendant qu'il descendait. Cet homme était Léonidas Cazavon, et nous l'avons vu déjà à l'œuvre.

Arrivé dans la rue, Loïc tourna rapidement du côté du boulevard Malesherbes. L'hôtel du baron de Maudreuil était construit à quelques mètres de ce boulevard, vers l'extrémité de la rue de Lisbonne.

Loïc descendit en courant jusqu'à la rue de Rovigo et sonna à une porte-cochère brune, à peine se fut-elle ouverte qu'il se précipita vers un large escalier de marbre.

— Mademoiselle Simson n'est pas chez elle, dit le concierge en sortant de sa loge.

Il connaissait le jeune homme.

— Je l'attendrai, répondit violemment Loïc, et il continua de monter sans faire attention aux gestes furibonds dont le digne Cerbère ponctuait le mépris qu'on témoignait de sa consigne. Naturellement, même réponse lui fut faite par la femme de chambre, mais il l'écarta de la main, et ouvrant une porte placée en face de lui, il entra.

Jeanne Simson était une des cantatrices célèbres de Paris. L'histoire que nous racontons est réelle; sans cela, nous pourrions dire son vrai

Les soins du docteur Gélis, ont été aussi intelligemment prodigués à ma pauvre enfant qu'à ma femme: sa sagacité aussi grande auprès de l'une qu'auprès de l'autre: le traitement, du reste, a été exactement le même dans les deux cas.

Aussi je tiens à relever les allégations méchantes et calomnieuses disant que s'il en avait été autrement à l'égard de ma fille, elle eût pu être également sauvée.

Je tiens en outre à bien établir que la constatation du décès par deux de ses confrères ne saurait laisser subsister le doute que ma fille ait pu être enterrée vivante, je déclare donc que dans les deux cas le docteur Gélis a fait son devoir et que sa conduite est au dessus de toute critique.

Veillez etc.

J. PRUNIÉRAS

Cour d'assises du Lot.

Audience du 7 août

Aujourd'hui, venait la dernière affaire de la session, celle d'Antoine Cayre, accusé du crime d'assassinat.

Après l'audition du rapport du docteur Duboisson, médecin aliéniste, et sur les conclusions du ministère public, la Cour a renvoyé l'affaire à trois mois, afin que l'état mental de l'accusé puisse être étudié et défini. Pendant ce délai, Antoine Cayre sera placé dans un asile d'aliénés.

Ministère public: M. Cany; défenseur: M^e Bourdin.

ORPHÉON DE CAHORS

L'Orphéon de Cahors se fera entendre sur la Place d'Armes, demain au soir, de 9 à 10 heures.

LYRE CADURCIENNE

Monsieur le Rédacteur,

La musique du 7^e de ligne s'est fait entendre vendredi soir, devant l'hôtel des Ambassadeurs, à l'occasion du dîner offert par M. le général inspecteur de Guyon-Vernier, à MM. les officiers supérieurs du régiment.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous informer que le Concert de la Lyre Cadurcienne, qui devait avoir lieu ce jour-là est, par suite, ajourné au mercredi 13 du courant.

Le Secrétaire,

E. DUFAU.

Le gouvernement s'occupe déjà du choix du successeur de Mgr Ramadié, archevêque d'Albi. Parmi les candidats, ceux qui semblent avoir le plus de chances, sont NN. SS. Bourret, évêque de Rodez et Goux, évêque de Versailles.

M. Michel, chef ouvrier d'un atelier de machines à Toulon a gagné un lot de 100,000 fr. avec le n^o 2,816,973. Il continue ce matin son travail à l'arsenal.

M. Payen, notaire, à Pont Sainte-Maxence (Oise) a gagné un des lots de 50,000 francs.

nom. Jeanne avait une double célébrité: celle du talent et celle de la vertu.

— Eh bien, et Jeanne Simson? demandait-on quelquefois aux abonnés de l'Opéra.

L'un deux secouait sa tête chauve et répondait d'un ton évidemment navré:

— Elle est sage.

Et c'était vrai. On ne lui avait jamais connu et on ne lui connaissait pas d'amant. Elle n'était pas régulièrement jolie. D'aucuns même prétendaient que son visage, à première vue, manquait d'expression. A première vue, c'était possible, mais à un second examen on changeait d'avis. Si l'on n'apercevait d'abord rien de très saillant dans cette physionomie bizarre, on voyait bientôt ses grands yeux noirs s'animer, éclairant la figure d'une façon étrange. Le front était un peu bas, mais les cheveux châtains, avec les reflets roux, le dominaient bien. La lèvre, très rouge, était sérieuse et réfléchie.

De taille moyenne, d'une élégance distinguée, Jeanne Simson apparaissait pour ce qu'elle était vraiment, c'est-à-dire pour une femme de race. D'où venait-elle? on ne savait. Un beau jour, elle était entrée au Conservatoire, dans la classe de Roger. Le grand artiste avait vite deviné une sœur dans cette jeune fille calme, tranquille, qui arrivait seule aux cours, en repartait seule, et à laquelle pourtant nul n'avait jamais osé adresser un mot de galanterie.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

au chevet de lit, serrant dans sa main la main glacée de la baronne, elle la couvrait de baisers, l'interrogeait, mais vainement.

— N'as-tu donc pas vu mon père? demanda-t-elle.

A cette phrase, Madame de Maudreuil tressaillit jortement, comme si une étincelle électrique l'avait traversée.

— Ton père! ton père! tu me demandes si je l'ai vu!... cette nuit!...

Blanche ne comprenait pas. Après être restée si longtemps silencieuse, pourquoi sa mère lui répondait-elle ainsi? La jeune fille se trouvait en face d'un mystère qui demeurait inexplicable et inexplicable. De nouveau, elle eut peur.

— Mais, maman, continua-t-elle, père est parti à onze heures pour aller te chercher.

— Pour aller me chercher!...

Elle ne put rien ajouter: Elle était évanouie.

Les heures se passaient toujours. M. de Maudreuil ne rentrait pas. La nuit s'écoula, lente et angoissée, comme ces nuits d'attente où les secondes sont des heures. La malheureuse Blanche ne perdit pas un seul instant courage. Le danger l'épouvantait avant d'arriver: une fois venu, elle le regardait en face sans pâlir. C'était une belle et énergique nature, faite pour le bien; pour le beau, pour toutes les grandes choses. Comme souvenait six heures du matin, elle appela Bonchamp:

— M. le baron n'est pas rentré? dit-elle.

— Non, Mademoiselle.

— A quelle heure monsieur est-il parti? vous rappelez-vous le moment exact?

— Oh! parfaitement, il était onze heures et

demie.

— Il n'est pas sorti seul, Bonchamp.

— Non, Mademoiselle, monsieur le baron était accompagné de la personne que j'étais venu lui annoncer de la part de M. Malvern.

— Reconnaissez-vous cette personne?

— Non Mademoiselle. Cet monsieur portait une pelisse fourrée et un foulard qui cachaient presque entièrement son visage.

Blanche adressa les mêmes questions à Justine, la femme de chambre, et au cocher. Les réponses furent identiques; personne ne pourrait reconnaître l'homme qui était venu dans la soirée. Pour se rassurer, la jeune fille cherchait à se persuader que rien de funeste n'avait pu arriver à son père. Ce n'était pas la première fois qu'une affaire imprévue le retenait dehors.

A huit heures du matin, madame de Maudreuil sortit un peu de cet engourdissement profond où elle était plongée depuis la question de sa fille. Un médecin arriva et déclara que l'état de la baronne n'était pas grave, mais exigeait les plus grands ménagements.

Et M. de Maudreuil ne rentrait pas.

Quant à Loïc, il n'avait pas reparu. Une femme faite aux catastrophes de la vie aurait plié sous ses coups répétés. Blanche, elle, malgré l'angoisse qui la torturait resta forte. Toute la journée s'écoula ainsi, à six heures du soir, M. de Maudreuil était toujours absent, et nul ne pouvait dire ce qu'il était devenu.

Dans la liste de classement des élèves sortant de *Borda* et qui sont nommés aspirants de 2^e classe à partir du 1^{er} août 1884, figurent MM. Rulhe, de Cahors, et de Lacoste, fils cadet de M. de Lacoste, ancien trésorier-payeur général à Cahors. Ces deux aspirants doivent accomplir leur année d'application à bord de l'*Iphigénie*, qui quittera Brest pour effectuer son voyage autour du monde, le 5 octobre prochain.

OUVERTURE DE LA CHASSE

L'ouverture de la chasse dans le Lot aura lieu le 24 août 1884.

BAINS FROIDS

Par cette époque de chaleur caniculaire, favorable aux bains froids, peut-être n'est-il pas inutile de dire comment les baigneurs peuvent éviter les crampes.

Les crampes sont des contractions musculaires qui sont, en général — dans l'eau — occasionnées par des mouvements trop brusques, que savent éviter les bons nageurs. Lorsqu'on a lieu d'y être sujet, il faut, avant tout s'appliquer à se maintenir sur l'eau avec le moins d'action possible, — sans l'aide d'un ou deux membres, par exemple, et bannir toute peur, qui ne fait que paralyser, lorsque surtout la confiance et la présence d'esprit sont indispensables.

La crampe survient-elle? Etendu sur le dos et nageant seulement du côté opposé, on frictionne fortement de la main libre le membre refroidi, après quoi, — relevant autant que possible les doigts du pied malade, de manière à faire angle aigu avec le talon et la jambe, on s'efforce d'accrocher l'orteil avec l'extrémité de la main. La crampe se dissipe presque aussitôt.

TACHES DE VIN

Très souvent, au cours d'un repas, quand du vin se répand sur la nappe, on voit des convives se hâter de couvrir la tache avec le contenu de la salière. Pourquoi cela? Nous apprenons par la réponse à une question posée dans les concours du *Musée des Familles*, essentiellement composés de sujets instructifs.

On répand du sel (ou chlorure de sodium) sur les taches du vin, parce que le chlore, l'un des éléments du sel, a la propriété de détruire les couleurs végétales. Quant on met du sel sur l'endroit souillé, et que l'on le recouvre d'une couche d'eau, le chlorure de sodium se décompose, le chlore se dégage et la décoloration a lieu. C'est à cette propriété décolorante que le chlore doit d'être employé dans certaines industries, particulièrement dans le blanchissement des toiles.

Le gibier s'annonce comme devant être d'une abondance exceptionnelle; les perdrix ont parfaitement réussi, les cailles sont fortes et en assez grande quantité, partout où elles ont trouvé la protection nécessaire, les lièvres et les lapins sont également nombreux. Bref, à l'heure qu'il est la saison s'annonce aussi belle que possible.

FOIRE DE CAHORS DU 4 AOUT 1884

La foire du 4 août a été assez importante. Il y avait sur le champ de foire 580 paires de bœufs et 110 paires de vaches les bœufs destinés à la boucherie ont été vendus de 35 à 41 fr. les 50 kilog. poids vifs.

Le cours des bœufs de travail était un peu en hausse sur la foire dernière, il en a été de même des vaches et des génisses.

140 petits cochons ont été exposés en vente 95 environ ont été vendus de 22 à 35 fr. la paire suivant leur grosseur.

400 moutons ou brebis ont été exposés sur le champ de foire, les moutons gras étaient recherchés ils se sont vendus de 0,70 à 0,80 le kilog. poids vif, il y a une légère hausse sur les brebis et les agneaux.

Marché aux grains.

Blé exposé en vente 300 hectolitres vendus savoir: 1^{re} qualité 20 fr.; 2^e qualité 18 fr. 25; 3^e qualité 17 fr. 50.

Maïs exposé en vente 35 hectolitres 12 fr. 75 l'hectolitre.

La place du marché était bien approvisionnée en volailles, champignons et denrées diverses.

M. Henri Avenel, venait de délivrer à d'honnêtes possesseurs de billets gagnants des chèques

sur la Banque de France pour y toucher le montant de leur lot, lorsqu'il s'aperçut en vérifiant à la loupe un de ses billets, que quatre chiffres sur huit étaient falsifiés. Rien que ça de luxe.

Il fit mander M. Beynaguet, commissaire de police du palais de l'Industrie, qui se rendit sur le champ à son invitation.

Le faussaire qui a eu cette malheureuse idée est un jeune ouvrier maçon, natif de la Corrèze. Il a déclaré qu'il avait fait ce faux pour bénéficier des mille francs échus à ce billet.

On écrit d'Agen :

Les courses de chevaux, qui sont définitivement fixées au 7 septembre, semblent devoir être plus belles que l'an dernier. 31 chevaux ont été engagés dans le Critérium du Sud-Ouest, prix de 3,000 francs pour chevaux de deux ans.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 2 au 9 août 1884.

Naissances.

Marzen, Corentin, Rue Feydel 6
Morin, Mathilde, Rue de Labrevoire, 11
Calaret, Louis, Rue St Laurent, 7.
Pons, Alfred, Rue Lastié, 16.
Pezet, Victor, à la Marchande.

Mariages.

Bourrières, François, et Chambon, Jeanne.
Taillade, Jean, et Brel, Marie.
Miquel, Joseph, et Bousquet, Marie.

Décès.

Burgalière, Marie, Rentière, 66 ans Rue St Géry.
Coffinelles, Marie, 25 ans Rue des Chartreuses.
Layton, Rose, 21 jours à Cabessut.
Constans, Marie, 64 ans, Impasse de la Charité.
Courrejoie, Pierre, 35 ans, à St Georges.
Rigal, Marie, 49 ans, Rue St James
Debreil, Jean, 2 mois, aux Durands.
Combarieu, Jules 64 ans, grande Chartreuse.
Sol, Edmond, . 2 mois, Rue du Lycé.

Variétés

LA STÉNOGRAPHIE

Ouvrez un dictionnaire quelconque, le mot *Sténographie* sera ainsi défini : l'art d'écrire par abréviation aussi vite que la parole. De là vient qu'on a généralement considéré jusqu'ici la sténographie comme un art spécial, comme une sorte de métier qui n'a d'autre utilité que celle de reproduire exactement les discours du parlement, du barreau ou de la chaire. C'est se tromper étrangement que de borner le rôle de la sténographie à la reproduction des discours publics. L'art tyrolien peut être mis à profit journalièrement et nous nous étonnons fort que les avantages qui résultent de son application raisonnée aient été aussi incompris jusqu'à présent. La faute en est principalement à la routine et au manque d'une méthode vraiment pratique.

Aujourd'hui la méthode est trouvée. Elle est d'une simplicité et d'une facilité extraordinaires. Aucune méthode allemande ou anglaise ne peut rivaliser à ce double point de vue avec la méthode française, inventée par M. Duployé.

La routine est en partie vaincue. Sur tous les points de la France plusieurs personnes connaissent et pratiquent la sténographie. Dans un grand nombre d'écoles elle est mise en usage comme méthode d'enseignement élémentaire. Des enfants de six ans lisent et écrivent les signes sténographiques bien plus facilement que les lettres de l'alphabet ordinaire. L'enseignement de la sténographie n'est pas une utopie, c'est un fait, et le concours entre les écoles primaires de France actuellement organisé par l'institut sténographique en est une preuve manifeste. M. le ministre de l'instruction publique ne s'est pas contenté d'autoriser ce concours, il a même offert un prix d'honneur. Cette marque d'intérêt en faveur de l'enseignement sténographique est une première satisfaction donnée au vœu qu'exprimait, le 3 décembre 1883, du haut de la tribune française un député de Paris, M. Anatole de la Forge : « Je viens, disait-il, recommander à la bienveillance de M. le ministre de l'instruction publique la création dans les lycées nationaux de l'enseignement de la sténographie. »

L'orateur rappelait ensuite que Condorcet avait fait la même proposition en 1787 et M. Flocon en 1848. « Vous savez, M. le ministre, ajoutait-il, que chez nos voisins, en Allemagne, en Italie, en Amérique même la sténographie est

non seulement très répandue, mais que l'étude en est rendue obligatoire. Je crois donc que, vu les progrès de l'instruction publique, il serait bon, utile et facile d'introduire cette branche de l'enseignement dans nos collèges et nos lycées. »

M. le ministre promet de faire étudier la question et de donner satisfaction, s'il y avait lieu, au vœu exprimé.

Il serait facile de démontrer péremptoirement l'utilité pratique de la sténographie comme méthode d'enseignement : nous nous contenterons d'affirmer qu'elle est très utile aux petits enfants de l'école primaire pour apprendre la lecture et l'orthographe, aux élèves des cours secondaires pour recueillir des notes et bien prononcer les langues étrangères; et aux étudiants des facultés pour suivre avec plus de fruit les cours de droit et de médecine.

Le but que nous nous proposons dans cet article c'est d'énumérer les principaux avantages de la sténographie surtout comme écriture rapide et de montrer qu'un grand nombre de personnes de toute condition peuvent bénéficier de ces avantages.

Faire vite toutes choses est un besoin de notre époque : de là la nécessité de plus en plus sentie d'une écriture rapide : Nous dirons volontiers comme les Anglais : *Time is money* le temps c'est de l'argent. Qui connaît surtout le prix du temps? C'est le savant, c'est l'écrivain, c'est le commerçant.

(A suivre).

Dernières Nouvelles

GIRONDE. — Dans un village des environs de Bordeaux, à la Souys, un enfant de 13 ans est mort du choléra. Cet enfant appartient à une famille misérable, mangeant beaucoup de mauvais fruits. Le père est malade.

Aucun autre cas n'est signalé à Bordeaux, où des précautions sont prises.

On écrit de Moret.

Trois cas de choléra ont été constatés chez trois femmes, dont l'une a succombé. Depuis 6 jours, il n'y a pas eu de nouveaux cas.

Montpellier, 8 août.

Le choléra sévit à Gigan, village de 1,400 habitants, situé à 18 kilomètres de Montpellier. Depuis hier soir 10 heures, jusqu'à aujourd'hui, midi, on a enregistré 6 décès cholériques. 20 malades sont en traitement.

Paris, 8 août 11 h. matin

Décès constatés hier: 5 à Marseille; 6 à Toulon; 5 à Arles;

CONGRÈS — Les journaux craignent que les débats au Congrès soient interminables.

ALLIANCE AUSTRO-ALLEMANDE

Une dépêche de Vienne, adressée au *Gaulois* à la suite de l'entrevue d'Ischl, annonce que l'alliance austro-allemande a été renouvelée pour cinq ans.

L'Autriche met 800,000 hommes à la disposition de l'Allemagne.

A la Chambre des Communes, lord Fitz-Maurice confirme que l'escadre française est devant Foo-Tchéou et Kelouz.

On croit à un arrangement.

BOURSE. — Cours du 9 août.

3 0/0.....	78 20
3 0/0 amortissable (ancien).....	79 65
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	109 00
4 1/2 0/0 1883.....	107 55

Dernier cours du 8 août.

Actions Orléans.....	1,312 50
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	369 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	300 50
Obligations Lombardes (jouissance.....	306 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	329 00

BULLETIN FINANCIER

Paris, 8 août 1884.

Absence à peu près complète d'affaires; cours sensiblement les mêmes qu'hier, avec une certaine tendance à la faiblesse, voilà tout ce qu'on peut dire de la séance d'aujourd'hui. Les discussions de l'Assemblée nationale n'ont le don d'émotionner ni le public ni le monde des affaires; on espère toujours

que les affaires de Chine se termineront à l'amiable. La spéculation se repose et attend. Tout cela est peu fait pour animer le marché. Aussi laissons nous le 3 0/0 à 78.37, l'Amortissable à 79.55, le 4 1/2 0/0 à 107.57. L'Italien fait 95.05, et l'Egyptienne unifiée, en légère réaction clôture à 304.

La Banque de France est sans changement. Le bilan publié hier accuse une diminution de 146 millions et demi sur le portefeuille, ce qui n'a rien qui doive surprendre au lendemain des grosses échéances de fin de mois. Les avances sur titres se sont accrues de 2 millions 1/2. Mais, en même temps, il a été retiré 3 millions et demi par le compte courant créditeur du Trésor et 23 millions par les comptes particuliers, de sorte que, toute balance faite des entrées et des sorties, l'encaisse a augmenté de 8 millions et la circulation des billets a diminué de 103 millions et demi. Les bénéfices ont été, pour la semaine, de 705,991 fr., et pour la période écoulée du semestre, de 4,632,516 fr.

Le Crédit foncier est demandé à 1,285. Dans sa dernière séance, le conseil a autorisé pour 6,264,000 fr. de prêts nouveaux.

La Société générale se tient avec fermeté dans les cours de 463. Le Crédit lyonnais est, au contraire délaissé.

On note des achats suivis en obligations de l'Est-Algérien.

Etude de M^r Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Jugement de séparation de biens

Suivant jugement du tribunal civil de Cahors en date du quatre août courant, la dame Marie Roubel sans profession habitante et domiciliée de la commune de Fargues, a été séparée de biens d'avec le sieur Bertrand Bédriens son mari, propriétaire habitant et domicilié de ladite commune de Fargues.

Cahors le 8 août 1884

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Bibliographie

La 40^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, est mise en vente par l'éditeur Jules Rouff.

Elles comprennent des études du plus grand intérêt sur les savants, littérateurs ou artistes qui ont vécu ou vivent encore à Berlin, sur l'asile qui trouvaient les protestants français après la révocation de l'Édit de Nantes, sur les monuments et les jardins de cette capitale, sur la curieuse catégorie des criminels qui l'infestent.

L'auteur aborde ensuite l'étude du district de Postdam, voie ferrées, division administrative, répartition des troupes, histoire du district et notamment de la ville de Postdam.

Quatre gravures ornent le texte: une vue de Postdam, la résidence du prince de Prusse dans cette ville, la terrasse de l'Orangerie à Sans-Souci et Charlottenburg.

La carte donne un plan exact des environs de Berlin.

LISEZ ET RETENEZ

Voulez-vous éviter le Choléra et autres maladies contagieuses? Voulez-vous préserver vos enfants de ce mal terrible qui les enlève si facilement à votre affection? Faites usage pendant les chaleurs, et surtout en ce moment, où le Choléra sévit si près de nous, faites usage, dis je, d'un préservatif infailible, préparé par M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors :

La **Liqueur stomacale anti-cholérique**. Elle est agréable à boire, et peut se prendre tous les jours. Elle est spécialement recommandée à toutes les pensions, écoles, institutions etc.

Le Litre 5 fr.; — Le demi-litre 2 fr. 50.

Adressez-vous à la **Pharmacie Centrale** chez M. Escrouzailles, à Cahors.

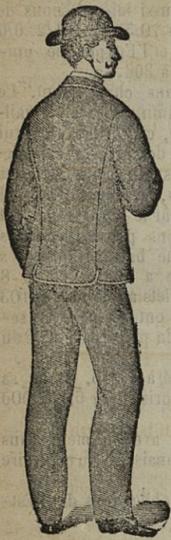
Ni rouge, ni noire. — Peut-on accepter comme véritables Pilules Suisses, celles dont les boîtes portent sur l'étiquette une croix rouge ou noire, ou qui ne portent pas de croix du tout, mais qui ont un titre imitant plus ou moins les mots Pilules Suisses? — Non, les boîtes des véritables Pilules Suisses doivent porter sur l'étiquette la croix blanche — par conséquent pas de croix rouge, ni noire — et sur la bande le nom du fabricant : A. Hertzog, Pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Si vous acceptez une boîte qui ne porte pas ces signes distinctifs, vous n'aurez pas les véritables Pilules Suisses.

LOTÉRIE TUNISIENNE

AVIS IMPORTANT

Le comité de la Loterie Tunisienne, d'accord avec le gouvernement du Bey, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'un deuxième tirage supplémentaire de cent mille francs aura lieu le 15 octobre prochain, et que le tirage définitif de un million de francs, sera fixé immédiatement après ce tirage supplémentaire d'une FAÇON IRRÉVOCABLE ET A TRÈS COURTE ÉCHÉANCE.

NOTA : Les billets qui participeront à ce 2^e tirage supplémentaire, concourront également au tirage définitif.



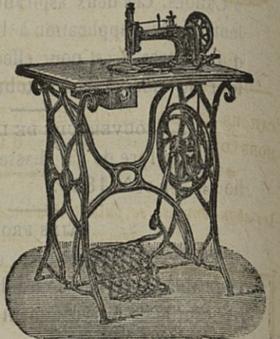
RUE DU LYCÉE, 9, **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

LA **DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE** TOUTES LES SAISONS
les **Vêtements confectionnés**
et les **CHEMISES** sur Mesure

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer.
On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantagement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy. Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy. Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE

PIANOS

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé. S'adresser au bureau du Journal.

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science



Le Traitement ne dérange nullement du travail: il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE 11, rue St-Liege, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP-INT: 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



DU PIN

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1811. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.